

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2019

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18h, en séance publique présidée par Madame Brigitte BRESC, maire.

**Présents :** Brigitte BRESC, Dominique AIPERTO, Marie-Noëlle DEL AMO, Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Roger GIOANNI,  
Procuration de Christian PRADIER à Brigitte BRESC

**Absent :** Stéphane PETRI

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance à 18h00.

Jean-Pierre PIOLAT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### 1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2019

Madame le Maire explique que tous les membres du Conseil ont eu le Compte-rendu du dernier Conseil Municipal, et demande s'il y a des remarques.

Marie-Noëlle DEL AMO formule en séance une observation sur la question qu'elle avait posée au sujet de la chasse, lors de la précédente réunion du Conseil le 12 avril 2019. Ainsi Marie-Noëlle DEL AMO précise quelle était sa question exacte, à savoir « comment va s'organiser la chasse 2019-2020 ? ». Madame le Maire répond : « la chasse va s'organiser comme l'an dernier a priori, mais il n'y a pas encore les éléments de réponse - à suivre ». Marie-Noëlle DEL AMO fait observer qu'elle est d'accord avec la réponse formulée ainsi et a demandé à ce que cela soit inscrit au présent Compte-rendu.

Madame le Maire procède au vote. Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2014, est approuvé à l'unanimité.

### 2°- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

Le Conseil municipal prend note des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014.

**Décision N°7/2019 en date du 03/05/2019 :** convention entre la commune et la commune de Menton : mise à disposition de Monsieur Olivier Giacometti.

**Décision N°8/2019 en date du 22/05/2019 :** convention entre la commune et la commune de Menton : prolongation de la mise à disposition de Monsieur Olivier Giacometti.

**Décision N°9/2019 en date du 25/06/2019 :** Tarif de location des gîtes communaux Année 2020.

### 3° - Décision modificative budgétaire

Madame le Maire explique que dans la mesure où les dépenses pour les mises à disposition d'agents nécessaires au remplacement de la secrétaire de mairie avaient été prévues à l'article 618, que cet article ne constitue pas l'imputation budgétaire correcte, et que l'article correct est le 621 – Personnel extérieur au service, il est nécessaire d'adopter une décision modificative budgétaire pour prévoir les crédits nécessaires à l'article 621.

Marie-Noëlle DEL AMO demande ce qu'est le compte 618. Madame le Maire explique que le compte 618 concerne du Divers au sein du Chapitre Charges à caractère général.

Madame le Maire propose donc que soient déduits 10 000€ de l'article 618 - Divers et, 5 000€ de l'article 622 pour les verser à l'article 621, et soumet au vote la décision modificative budgétaire, votée à l'unanimité.

#### **4° - Approbation du Plan Local de l'Habitat 2019-2024 de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)**

Madame le Maire explique que le Plan Local de l'Habitat (PLH) prévoit des habitations par ville sur les 5 années à venir, qu'il a été adopté en séance du Conseil communautaire le 9 avril 2019, et qu'il est consultable sur Internet.

Madame le maire expose au Conseil la carte du Potentiel foncier de Saorge et indique « la dent creuse » du 347. Madame le Maire explique que seraient prévus des logements à cet endroit jusqu'en 2024, ce qui représente un logement créé par an.

Marie-Noëlle DEL AMO demande combien il y a actuellement de logements sociaux à Saorge. Madame le Maire répond qu'il y a deux logements sociaux sur la commune, en précisant que les logements HLM ne doivent pas être considérés comme des logements sociaux.

Madame le Maire procède au vote. Le Plan Local de l'Habitat 2019-2024 de la CARF est adopté à l'unanimité.

#### **5° - Attribution des pâturages d'hiver**

Madame le maire explique qu'une réunion avec la Commission des éleveurs a eu lieu dans les règles, afin d'attribuer les pâturages pour les années 2019 à 2025. Madame le Maire informe le Conseil des concessions et contrat de vente suivants, pour lesquels les membres du Conseil avaient reçu les éléments avant la séance :

- le lot de Peiremonte a été attribué en concession à M. LACLAU Jean-François, demeurant Quartier Peiremonte 06540 SAORGE, pour une superficie de 100ha, moyennant une redevance d'un montant de deux cent dix euros (210 €) ;
- le lot Roux Abridge a été attribué en concession au GAEC de Campi, demeurant à Maison Forestière, Route du Caïros 06540 SAORGE, pour une superficie de 155ha, moyennant une redevance d'un montant de six cent vingt euros (620€) ;
- le lot Campé Malmort a été attribué sous forme de contrat de vente d'herbe, au GAEC de Campi, demeurant à Maison Forestière, Route du Caïros 06540 SAORGE, pour une superficie de 32ha, moyennant une redevance d'un montant de deux cent dix euros (210€).

Dominique AIPERTO demande si pour le GAEC du Campi, il s'agit bien de Joël Sic. Madame le Maire répond oui.

Madame le Maire explique que la délibération sera transmise à l'ONF.

Marie-Noëlle DEL AMO fait observer que la Délibération communiquée pour information aux membres du Conseil n'est pas complète. Madame le Maire explique que la Délibération a depuis été finalisée et qu'il s'agit d'additionner les sommes pour avoir la totalité des sommes et superficies concernées par la délibération votée. Par ailleurs, Marie-Noëlle DEL AMO demande pourquoi il est fait mention de lots et de vente d'herbe. Madame le Maire répond que les attributions sont de deux types mais que cela constitue une seule et même Convention.

Madame le Maire procède au vote. L'attribution des pâturages d'hiver pour les années 2019 à 2025 est votée à l'unanimité.

Madame le Maire explique que vont désormais être abordés les points 6), 7), 8), 9) et 10) de l'ordre du jour, concernant les travaux inscrits au budget au printemps.

### **6° - Demandes de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)**

Madame le Maire explique que dans le plan pluriannuel de la CARF, un budget de presque 200 mille euros est alloué aux Fonds de concours auxquels la Commune peut avoir recours. Le Fonds de concours correspond à 50% de la part communale restante sur chaque projet de travaux. Donc sur 400 mille € de travaux, 200 mille € sont financés via les Fonds de concours de la CARF

Madame le Maire explique les projets de travaux concernés par ces demandes de fonds de concours, ainsi que les plans de financement afférents, notamment la part communale restante sur chacun.

#### **1. Réfection de la Salle des fêtes : peinture et décors**

Madame le Maire explique que le coût comprend 6 201€ de peinture, 750€ pour créer le coffrage autour de la banque et 1 140€ pour de grandes photos du village accrochées au mur en décor.

Marie-Noëlle DEL AMO fait observer que pour les travaux de réfection de la salle des fêtes, il n'y a pas eu de marché ouvert pour le renouvellement de la banque et demande si ce n'est pas gênant. Madame le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint répondent qu'il s'agit d'un supplément financier minime qui est ajouté au devis de l'artisan déjà choisi parmi plusieurs devis, et que cela ne nécessitait donc pas de refaire une demande de devis.

Montant des travaux (non assujetti à TVA)	9 911€
Fonds de concours CARF	4 555€
Part communale	4 556€

#### **2. Changement de la porte d'entrée de la Mairie**

Madame le Maire explique, concernant le renouvellement de la porte d'entrée de la Mairie, que la porte actuelle est verroulée et que les barilletts ne fonctionnent plus. Madame le Maire expose le montant des travaux et le plan de financement correspondant.

Montant des travaux HT	1 980€
Fonds de concours CARF	990€
Part communale	990€ + TVA

Marie-Noëlle DEL AMO demande pourquoi il est inscrit sur le document visant à informer les membres du Conseil, « Devis insuffisamment détaillé ». Madame le Maire répond que cette interrogation concernait le bois et l'épaisseur du bois et que la réponse a été obtenue par téléphone, avec le représentant de l'entreprise concernée.

#### **3. Achat d'un ordinateur**

Montant des travaux HT	673€
Fonds de concours CARF	336€
Part communale	337€ + TVA

Aucune observation n'a été formulée.

#### 4. Étude pour la sécurisation de la route des lacets

Montant des travaux HT	3 950€
Fonds de concours CARF	1 975€
Part communale	1 975€ + TVA

Madame le Maire explique que le montant total de l'ensemble de ces fonds de concours demandés inscrits sur les documents mis à disposition des membres du Conseil n'est pas tout à fait exact, mais global et est là simplement pour mémoire.

Madame le Maire procède au vote. La demande de Fonds de concours à la CARF pour ces différents travaux, est votée à l'unanimité.

#### 7° - Plan de financement pour l'aménagement de l'appartement du bâtiment École

Madame le Maire Explique les travaux à financer ainsi que le plan de financement correspondant.

Montant des travaux HT	22 402,90€
Subvention du Conseil Départemental 40%	8 961€
Fonds de concours CARF 50% de la part communale restante	6 720€
TOTAL Part communale	6 721,90€ + TVA

Madame le Maire explique qu'en votant le Plan de financement, le Conseil adopte le plan de financement, autorise la demande de subvention, autorise le Maire à signer les devis et pièces afférentes à ces travaux. Madame le Maire explique que ces travaux devaient être faits depuis longtemps car il avait été envisagé que ce soit fait en interne mais que cela n'a pas été possible.

Madame le Maire procède au vote. Le Plan de financement pour l'aménagement de l'appartement du bâtiment École, est voté à l'unanimité.

#### 8° - Plan de financement pour la restauration de la façade de l'appartement rue Virgile Barel

Madame le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expliquent la situation de l'appartement concerné avec la façade qui est dégradée.

Madame le Maire propose d'adopter pour cela une demande de subventions pour le montant total et explique le plan de financement afférent.

Montant des travaux HT	17 690€
Subvention du Conseil Départemental 40%	7 076€
Fonds de concours CARF 50% de la part communale restante	5 307€
TOTAL Part communale	5 307 + TVA

Marie-Noëlle DEL AMO demande quel est le nom de l'entreprise retenue. Madame le Maire répond que le nom figure sur les documents consultables.

Dominique AIPERTO demande de quelle couleur sera la façade. Madame le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint répondent que la façade sera jaune.

Madame le Maire procède au vote. Le plan de financement pour la restauration de la façade de l'appartement rue Virgile Barel, est voté à l'unanimité.

## 9° - Plan de financement pour la réfection de la toiture du Four Communal

Madame le Maire a fourni au Conseil le devis pour explication, et expose : quatre propriétaires sont concernés par ce bâti, et c'est pourquoi le dossier a pris du temps car certains ne pouvaient pas financer leur part des travaux. Ainsi, un nouveau devis a été demandé. Les quatre propriétaires ont chacun une part en millièmes à financer, et la commune de Saorge 221 millièmes. Madame le Maire explique que la subvention du Conseil Départemental est fixée à 19€/m<sup>2</sup> pour les lauzes de la toiture, pour 72m<sup>2</sup> de toiture au total.

Madame le Maire explique le plan de financement concernant la part de millièmes de la commune.

Montant des travaux HT	2 976,428€
Subvention du Conseil Départemental	302,328€
Fonds de concours CARF 50% de la part communale	1 337€
TOTAL Part communale	1 337,10€ + TVA

Marie-Noëlle DEL AMO demande si c'est la mairie qui a fait l'appel à devis ou bien les propriétaires. Madame le Maire répond qu'il y avait 3 devis et le devis a été choisi avec l'une des propriétaires (Mme BERMOND) et sur lequel l'ensemble des propriétaires est ensuite tombé d'accord. Marie-Noëlle DEL AMO fait remarquer que c'est encore une entreprise italienne qui fera les travaux.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint fait remarquer qu'il est difficile d'obtenir des devis d'entreprises françaises.

Madame le Maire procède au vote. Le plan de financement pour la réfection de la toiture du Four Communal est voté à l'unanimité.

## 10 ° - Demande de subvention pour le local d'accueil à la sortie de l'aire de stationnement quartier de la Madone

Plan de financement :

Total H.T	20 540 €
Subvention Parc	9 576€
Participation communale	10 964€ + TVA

Marie-Noëlle DEL AMO demande pourquoi cela n'a pas été prévu quand il y a eu le projet d'aire de stationnement et pourquoi c'est rajouté. Madame le Maire répond que c'est parce que cela faisait déjà une somme importante et fait remarquer que le Parc a estimé pertinent et intéressant de financer une aire d'accueil à la sortie de l'aire de stationnement pour accéder au village.

De plus, Madame le Maire fait remarquer que ce projet de local d'accueil est sous réserve de l'acceptation des Architectes des Bâtiments de France (ABF), mais explique que la demande de subvention devait être faite en juillet pour correspondre à la subvention 2019.

Marie-Noëlle DEL AMO demande si dans ce local d'accueil, il y aura quelqu'un pour accueillir les personnes. Madame le Maire répond que non, que ce sera une pergola avec de la signalétique, du mobilier etc. Et que ce sera en haut de l'aire de stationnement, avant d'arriver à la Madone. Madame le Maire fait remarquer que l'Atelier LOCUS rencontre les ABF vendredi 5 juillet et qu'on saura donc rapidement si les ABF donnent leur accord.

Marie-Noëlle DEL AMO remarque que le projet n'est pas joli esthétiquement.

Madame le Maire fait remarquer que la mairie aura le budget pour réaliser ce local d'accueil.

Jean-Pierre PIOLAT fait remarquer qu'il n'est pas indispensable que l'aire d'accueil soit conçue telle que dessinée sur les plans, mais qu'il y a une opportunité de créer cette aire d'accueil avec une subvention du Parc, qu'il s'agit de mobiliser cette subvention et que ce pourra être conçu différemment.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint fait remarquer que les ABF proposeront peut-être une modification et qu'il y aura peut-être acceptation sous réserve de modifications.

Dominique AIPERTO note que s'il y a cette opportunité, il faut la saisir.

Madame le Maire fait remarquer que c'est une bonne idée d'avoir un endroit d'accueil pour les personnes arrivant au village qui pourront trouver un endroit avec des informations à leur arrivée.

Dominique AIPERTO fait remarquer que les bâtiments de France vont proposer leur projet.

Jean-Pierre PIOLAT rappelle que le projet ainsi conçu notamment d'un point de vue esthétique, est une proposition de départ et qu'il ne s'agit pas de s'engager sur cette proposition mais de voter la demande de subvention.

Madame le Maire procède au vote. La demande de subvention pour le local d'accueil à la sortie de l'aire de stationnement quartier de la Madone, est votée à l'unanimité.

## 11° - Création de postes

Pour l'instant, considérant que certains agents ont demandé des avancements qui ont été actés en Commission Administrative Paritaire (CAP) à la fin du mois de juin, et considérant la nécessité de créer des postes par rapport au tableau des effectifs, Madame le Maire propose au Conseil de créer :

- un emploi permanent de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> Classe pour permettre l'avancement de l'agent qui était auparavant Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> Classe ;
- un emploi permanent de gardien brigadier car Madame le Maire explique que la commune cherche à remplacer le garde champêtre qui part à la retraite à la fin de l'été, qu'il n'est pas certain de retrouver une personne au même grade et qu'il est donc intéressant de créer ce poste ;
- un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité au service technique. Madame le Maire explique qu'il existait auparavant des postes de saisonniers, mais qu'il s'agit de renouveler l'intitulé du poste avec un recrutement qui a lieu sur cette création d'emploi.

Madame le Maire propose ces créations de postes et procède au vote.

Marie-Noëlle DEL AMO précise qu'elle n'est pas contre les avancements des agents, au contraire, qu'elle est pour qu'ils aient des entretiens annuels, des formations...mais qu'elle est contre cette façon de procéder. Marie-Noëlle DEL AMO fait remarquer qu'il devrait y avoir théoriquement, chaque année un tableau, l'ordre de priorité des avancements pour qu'il y ait plus de transparence.

Madame le Maire précise que les agents ayant demandé les avancements l'ont eu.

Marie-Noëlle DEL AMO explique qu'un grade supplémentaire implique automatiquement des tâches supplémentaires.

Madame le Maire explique que le tableau des effectifs sera remis à jour prochainement car le dernier tableau date de 2011 et doit donc être réactualisé et, fait remarquer que les avancements sont demandés par les agents.

Madame le Maire explique que la CAP donne les possibilités d'avancements et qu'il faut créer les postes pour permettre les avancements.

Marie-Noëlle DEL AMO fait savoir qu'elle n'est pas d'accord sur le fait que ce sont les agents qui demandent leur avancement et que les avancements sont conditionnés à l'existence de postes vacants correspondants.

Madame le Maire indique que le travail sur la mise à jour du tableau des effectifs et des postes a été initié et qu'il se poursuit dans le bon sens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 5 voix pour et 1 contre, se prononce favorablement à la création des postes proposée.

## 12 ° - Questions diverses

Marie-Noëlle DEL AMO souhaite savoir si les biens sont définitivement acquis à la commune.

Madame le Maire répond que ce n'est pas encore le cas, que le dossier est accepté mais que les biens ne sont pas encore versés à la commune. Et, Madame le Maire précise que pour les actes, il y a un délai d'un an pour les hypothèques.

Madame le Maire demande à Jean-Pierre PIOLAT de donner le calendrier des festivités à venir dans la commune. Jean-Pierre PIOLAT cite les événements festifs et manifestations à venir.

Madame le Maire rappelle la préoccupation actuelle sur la propreté et les incivilités sur la commune.

Fin des questions diverses.

Madame le Maire lève la séance à 18h48 et suivant l'habitude invite l'assistance à s'exprimer librement.

**Pour procès verbal de séance**, le secrétaire : Jean-Pierre PIOLAT



**Pour Compte-rendu de séance et affichage**, le Maire : Brigitte BRESC

**Pour insertion au Registre des Délibérations**, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

AIPERTO Dominique,

DEL AMO Marie-Noëlle,

FRACASSI Ange,

GIOANNI Roger,

PETRI Stéphane,

PRADIER Christian,